

## SÉANCE DU COMITE SYNDICAL DU 15 DECEMBRE 2022

### **2022-103** PARTICIPATIONS DE LA SEM SYDELA 44 AU CAPITAL ET PARTENARIAT

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi quinze décembre, le Comité du syndicat départemental d'énergie de Loire-Atlantique, dûment convoqué à cet effet par courriel du 9 décembre 2022, s'est réuni dans la salle du Comité au SYDELA à Orvault, sous la présidence de Raymond CHARBONNIER, Président en exercice.

Nombre de délégués titulaires en exercice : 24

Délégués présents : 19

Votants : 20

Titulaires présents :

Raymond CHARBONNIER, délégué du collège électoral de Sud Estuaire  
Patrick BERTIN, délégué du collège électoral de Grand Lieu  
Dominique DAVID, délégué du collège électoral de Châteaubriant-Derval  
Didier MEYER, délégué du collège électoral de Clisson, Sèvre et Maine Agglo  
Yves TAILLANDIER, délégué du collège électoral d'Estuaire et Sillon  
Philippe CAILLON, délégué du collège électoral de la Région de Blain  
Jean-Paul ALLANIC, délégué du collège électoral de la Région Nazairienne et de l'Estuaire  
Sébastien CHAMBAGNE, délégué du collège électoral de Clisson, Sèvre et Maine Agglo  
Dominique GEFFRAY, délégué du collège électoral de Châteaubriant-Derval  
Laurence GUILLEMIN, déléguée du collège électoral d'Erdre et Gesvres  
Philippe JOUNY, délégué du collège électoral de Pont-Château et Saint-Gildas-des-Bois  
Denis LAPADU-HARGUES, délégué du collège électoral de La Presqu'île de Guérande – Atlantique  
Gaëtan LÉAUTÉ, délégué du collège électoral de Pornic Agglo – Pays de Retz  
Sylvain LEFEUVRE, délégué du collège électoral d'Erdre et Gesvres  
Pascal PAILLARD, délégué du collège électoral de Sèvre et Loire  
Jean-Pierre POSSOZ, délégué du collège électoral de la Région de Nozay  
Henri RABERGEAU, délégué du collège électoral de Pays d'Ancenis

Délégués titulaires absents :

Jean-Pierre BELLEIL, délégué du collège électoral de Pays d'Ancenis (excusé)  
Frédéric DUNET, délégué du collège électoral de la Presqu'île de Guérande – Atlantique (conflit d'intérêt)  
Joël BARAUD, délégué du collège électoral de Sèvre et Loire pouvoir à Didier MEYER  
Florian BOYERE, délégué du collège électoral de Pays de Redon (excusé)  
Denis DUGABELLE, délégué du collège électoral de Pornic Agglo – Pays de Retz (excusé)  
Régis MOESSARD, délégué du collège électoral de la Région Nazairienne et de l'Estuaire (excusé)  
Laurent ROBIN, délégué du collège électoral de de Sud Retz Atlantique (conflit d'intérêt)

Délégués suppléants présents :

Robin GOULAOUIC, délégué du collège électoral de Pays de Redon  
Nicolas MAHÉ, délégué du collège électoral de la Région Nazairienne et de l'Estuaire

Secrétaire de séance : Didier MEYER

Affichage le 16 décembre 2022

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 1524-5,

Vu les statuts de la SEM SYDELA Energie 44,

Vu les procès-verbaux du Conseil d'administration de la SEM SYDELA 44 en date du 16 juin 2022 et 27 octobre 2022 ;

Considérant que toute prise de participation d'une société d'économie mixte locale dans le capital d'une société commerciale fait préalablement l'objet d'un accord exprès de la ou des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires disposant d'un siège au conseil d'administration,

Considérant que le conseil d'administration de la SEM SYDELA ENERGIE 44 est composé de 14 membres dont 10 représentants du Comité Syndical du SYDELA.

Considérant que la SEM SYDELA ENERGIE 44 a approuvé lors du conseil d'administration du 16 juin 2022 :

- La création de la société SE 44-3 avec un capital social de 1000 euros ayant pour projet une centrale solaire sur toiture envisagé sur le site LSL à MACHECOUL.

Considérant que la SEM SYDELA ENERGIE 44 a approuvé lors du conseil d'administration du 27 octobre 2022 :

- Le versement d'une avance en comptes courants d'associés de 200 000 euros à la SAS SOLAIRE SE 44-3 ;
- La prise de participation par la SEM dans la société QUILLY GUENROUET ENERGIES dans la limite de 800 000 € (capital + comptes courants d'associés) ;
- La prise de participation de la SEM dans une SAS Territoriale en partenariat avec la Communauté d'agglomérations CAP Atlantique et la SEM 56 Energies (montant non défini) ;
- La création de la société, de type SAS, dédiée à la distribution de carburants alternatifs pour porter les futurs investissements de la SEM, et de la prise de participation de la SEM à hauteur de 1000 € ;
- La prise de participation complémentaire de la SEM dans la SAS EOLIEN 44-1 pour atteindre 30 % de détention du capital social dans la SAS.

Considérant que la SEM SYDELA ENERGIE 44 souhaite prendre des participations dans lesdites sociétés ;

**Après en avoir délibéré, le Comité décide, à l'unanimité :**

- **D'approuver les prises de participation de la SEM SYDELA ENERGIE 44, dans les sociétés privées suivantes :**
  - **La Société SOLAIRE SE 44-3, à hauteur de 1 000 €,**
  - **Une société par actions simplifiées qui sera créée dans le cadre du projet du parc éolien de Quilly, à hauteur de 800 000 € maximum (capital et comptes courants d'associés compris)**
- **D'approuver la création d'une société par actions simplifiées dans le cadre du projet de la Centrale Solaire de Ker Aline, comprenant une prise de participation de la SEM SYDELA ENERGIE 44, à hauteur de 1 000 €,**
- **D'approuver la création d'une société par actions simplifiées dédiée à la distribution de carburants alternatifs, dont la SEM SYDELA ENERGIE 44 serait le seul investisseur initial à hauteur de 1 000 €.**
- **D'approuver la prise de participation complémentaire de la SEM SYDELA ENERGIE 44 dans la Société « EOLIENNES CITOYENNES DE L'HOTEL DE FRANCE » afin d'atteindre la détention de 33% du capital social.**

**Le Président,  
Raymond CHARBONNIER**